

Points de repères...



Le syndicat mixte **5**

Pourquoi un syndicat mixte ? 5

Quelle gouvernance ? 8

Quelles instances ? 9

Quels moyens ? 10

Quel budget ? 11

Un SCoT ? **13**

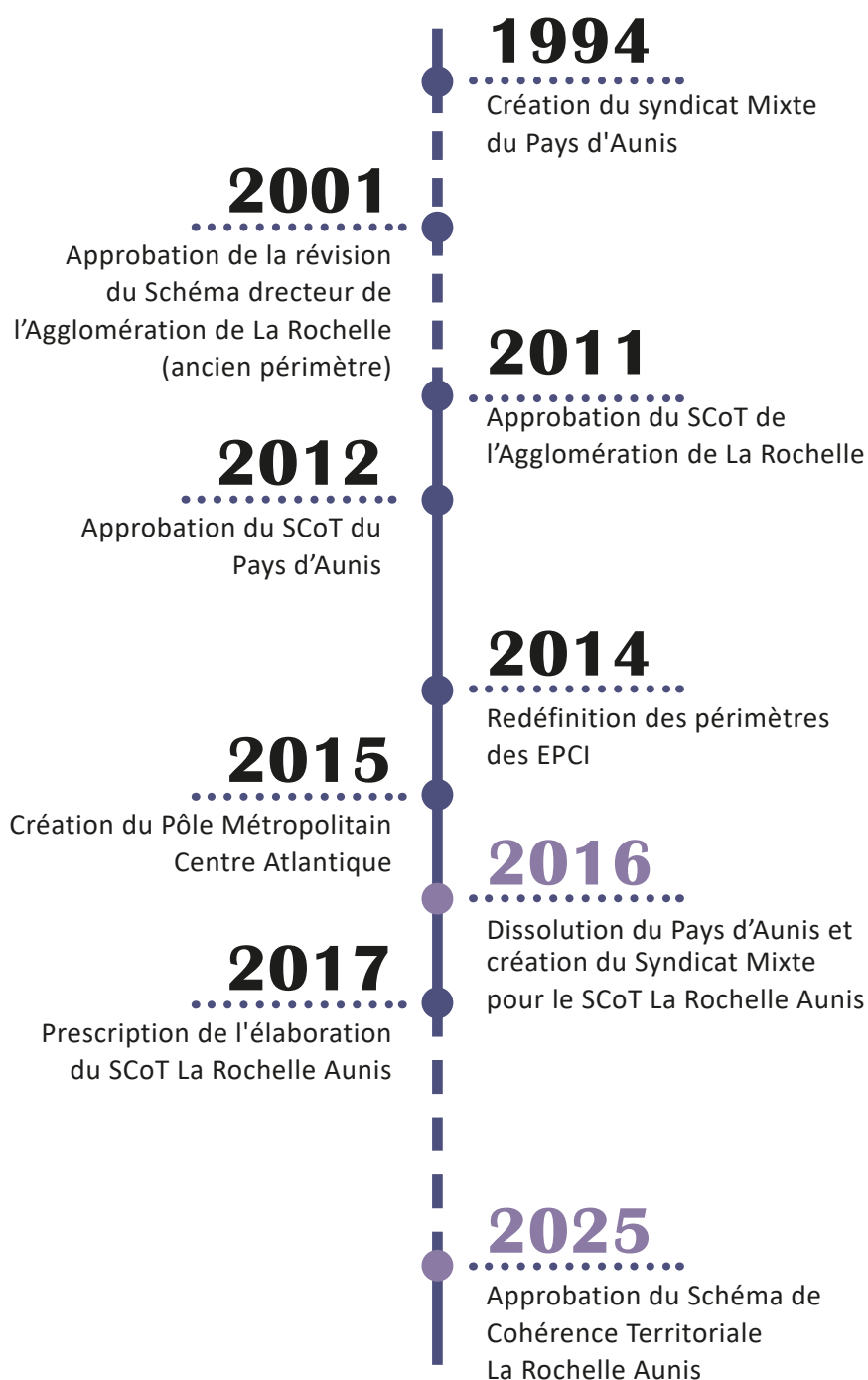
Le SCoT c'est quoi ? 13

Un SCoT avec qui ? 14

Où en est-on ? 15

Pourquoi un syndicat mixte ?

Le syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis a été constitué en 2016 pour élaborer un schéma de cohérence territoriale (SCoT) commun à l'échelle du bassin de vie de La Rochelle Aunis, soit l'Agglomération de La Rochelle et les Communautés de Communes Aunis Atlantique et Aunis Sud.



CdA de La Rochelle

Angoulins-sur-mer	Montroy
Aytré	Nieul-sur-mer
Bourgneuf	Périgny
Châtelailon-Plage	Puilboreau
Clavette	Saint-Christophe
Croix-Chapeau	Saint-Médard d'Aunis
Dompierre-sur-mer	Saint-Rogatien
Esnandes	Sainte-Soulle
La Jarne	Saint-Vivien
Lagord	Saint-Xandre
La Jarrie	Salles-sur-mer
La Rochelle	Thairé
L'Houmeau	Vérines
Marsilly	Yves



CdC Aunis Atlantique

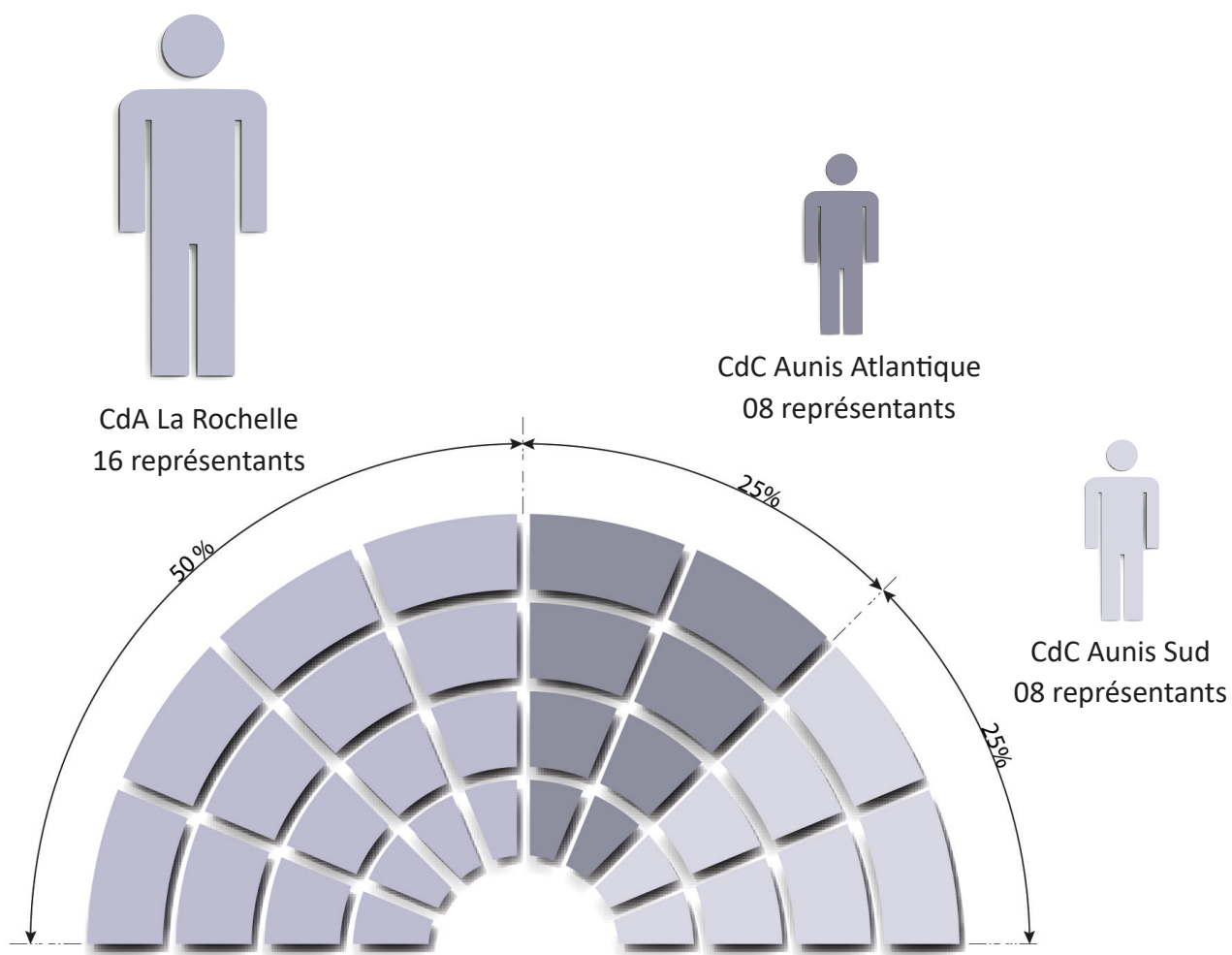
Andilly-Les-Marais	Le Gué d'Alléré
Angliers	Longèves
Benon	Marans
Charron	Nuaillé d'Aunis
Courçon d'Aunis	Saint-Cyr du Doret
Cram-Chaban	Saint-Jean de Liversay
Ferrières	Saint-Ouen d'Aunis
La Grève-sur-Mignon	Saint-Sauveur d'Aunis
La Laigne	Taugon
La Ronde	Villedoux

CdC Aunis Sud

Aigrefeuille d'Aunis	Le Thou
Anais	Marsais
Ardillières	Puyravault
Ballon	Saint-Crépin
Bouhet	Saint-Georges du Bois
Breuil-La-Réorte	Saint-Mard
Chambon	Saint-Pierre d'Amilly
Ciré d'Aunis	Saint-Pierre La Noue
Forges	Saint-Saturnin du Bois
Genouillé	Surgères
La Devise	Virson
Landrais	Vouhé

Quelle gouvernance ?

Le syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis est administré par un comité syndical composé de 32 élus représentant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres.



Qui peut siéger ?

Les délégués sont désignés par les établissements publics (EPCI) membres du syndicat. Ils peuvent être des élus communautaires ou des élus municipaux.

Quelles instances ?

L'instance décisionnaire principale est le comité syndical, organe délibérant du syndicat.

Le comité syndical a choisi de déléguer une partie de ses attributions, soit au Président à titre personnel, soit au bureau syndical collégalement.

Le bureau syndical est élu par le comité syndical à chaque mandature. Il organise et prépare les séances du Comité Syndical.

En 2020, les élus ont délibéré favorablement à la nomination de 6 vice-présidents, deux par EPCI membre, portant la composition du bureau à 7 membres avec le président.

Les commissions de travail internes

Urbanisme commercial

- Examine les demandes d'autorisation commerciale en amont des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC)

Développement économique

- Examine les demandes d'implantation et les flux des entreprises
- Partage une stratégie commune, des pratiques et connaissances

Planification et urbanisme opérationnel

- Examine les projets, plans et programmes des EPCI membres
- Suis la mise en œuvre du SCoT

Grands territoires

- Examine les projets à l'échelle des grands territoires, Région ou pôle métropolitain par exemple
- Prépare les avis sur ces projets

Ces commissions ont un rôle de proposition mais ne sont pas décisionnelles.

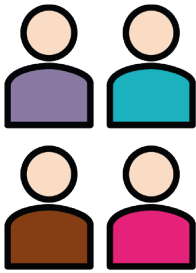
Les membres d'une commission peuvent entendre toute personne ressource qu'ils jugent utile à leurs travaux.

Les réunions de commissions de travail ne sont pas publiques.

Les échanges, débats ainsi que les votes qui seraient exprimés au sein de ces commissions sont confidentiels.

Quels moyens ?

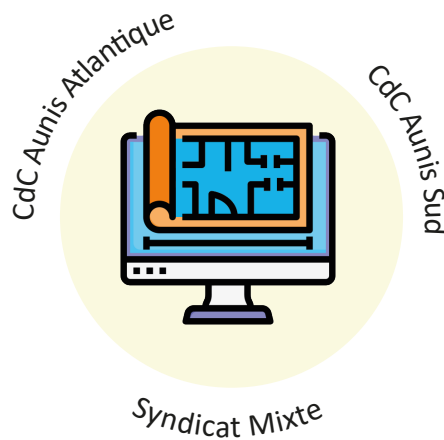
Les services sont constitués de 4 agents dont 2 sont mis a disposition par leur collectivité et 2 sont agents du syndicat mixte.



4 agents



Des services supports mis à disposition par les membres du syndicat



Un Service d'Information Géographique (SIG) unifié

Quel budget ?

Les ressources du syndicat proviennent des contributions des membres mais peuvent également provenir de subventions de l'Etat, de la Région, de l'Union Européenne...

Budget primitif 2026

Fonctionnement **400 465 €**

Investissement **99 600 €**

Contributions des EPCI pour l'année 2026

CdA La Rochelle	277 716 €
CdC Aunis Sud	50 904 €
CdC Aunis Atlantique	49 605 €
	378 226 €



La contribution des membres est calculée proportionnellement à la population de chaque EPCI

Cotisation par habitant en 2026 : 1,49 €

Un SCoT c'est quoi ?

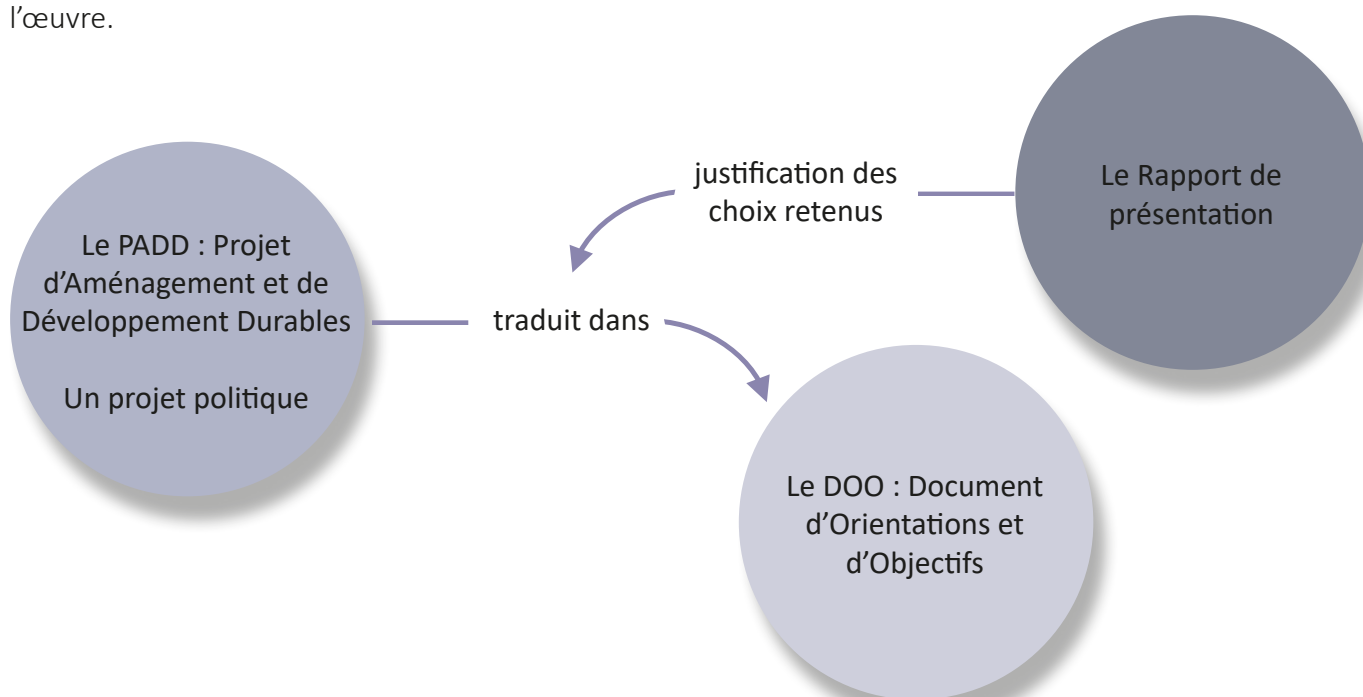
Le Schéma de cohérence territoriale est un document de planification intercommunale exprimant à l'échelle d'un bassin de vie un projet stratégique à échéance de 20 ans.

« Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement... »

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Le SCoT propose une vision globale et transversale, une vision stratégique d'un territoire et de son évolution, basée sur des regards croisés entre développement urbain et préservation des espaces naturels, entre ambitions économiques et qualité sociale notamment. Il aborde les questions et enjeux qui font sens à l'échelle de son périmètre, doit organiser l'aménagement et accompagner les projets de planification dans une perspective à long terme.

Le SCoT intègre le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine. Les orientations définies par le SCoT sont déclinées dans les documents de planification intercommunaux, les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi). Le SCoT est un document vivant qui a vocation à évoluer selon les dynamiques territoriales et les politiques publiques à l'œuvre.



Un SCoT avec qui ?

L'élaboration du SCoT a nécessité de regrouper de nombreuses compétences. Pour les assister dans cette démarche, les élus du syndicat ont fait appel à plusieurs prestataires.

acadie

Conduite de projet

Animation du travail avec l'ensemble des partenaires, travaux prospectifs et concertation

sce
ateliers **up+**

Élaboration du SCoT

Animation de la démarche d'élaboration du futur SCoT commun et réalisation de l'ensemble des pièces

LA!

LESTOUX &
ASSOCIÉS

Volet commercial

Aide à la définition de la stratégie commerciale du territoire ainsi qu'à sa mise en œuvre

 **CITADIA**

Volet environnemental

Réalisation de l'état initial de l'environnement et évaluation des impacts environnementaux du projet


Société d'Avocats

Assistance juridique

Mission de conseil juridique tout au long de l'élaboration du SCoT

Où en est-on ?

Le SCoT La Rochelle Aunis a été approuvé le 02 juillet 2025 et doit être décliné dans les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) des EPCI membres.

2017	Lancement de la procédure d'élaboration d'un SCoT commun
2018 à 2019	<p>Etats des lieux et diagnostics partagés Séminaires itinérants</p> <p>Ateliers prospectifs</p> <p>Les Rendez-vous du futur</p> <p>Le Livre Blanc La Rochelle Aunis</p> <p>La fabrique du PADD*</p> <p>1^{er} débat sur les grandes orientations</p> <p><small>* Projet d'aménagement et de développement durables</small></p>
2020 à 2023	<p>Définition des scénarios de développement et de leur traduction</p> <p>La Fabrique du DOO*</p> <p>Elaboration de la stratégie foncière</p> <p>Nouveau débat sur les grandes orientations</p> <p><small>* Document d'orientation et d'objectifs</small></p>
2024	Arrêt du projet
2025	<p>Consultation des personnes publiques associées</p> <p>Enquête publique</p> <p>Approbation du SCoT commun</p>

Schéma de cohérence territoriale
La Rochelle
Aunis Syndicat mixte

6 rue Saint-Michel
CS 41287
17086 La Rochelle
Cedex 2

| 05 46 30 37 70 |

scot.larochelle-aunis@agglo-larochelle.fr
www.scotlarochelleaunis.fr